Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 629

Rubrik: Énergie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 629 11 mars 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Catherine Dubuis

629

Domaine public

ÉNERGIE

Le fédéralisme de l'autruche

«Un moment historique». C'est ainsi qu'un député lucernois a qualifié le débat constitutionnel sur l'énergie, entamé la semaine passée au Conseil des Etats.
En effet, pour la première fois, une «conception globale» trouve un début de concrétisation dans une norme juridique...
Pourtant l'article constitutionnel adopté par les Etats n'est pas à la hauteur de l'ambition déclarée. Plutôt que d'établir les bases d'une politique énergétique future, il se contente de légitimer une politique énergétique déjà largement entérinée par les faits.
Voyons dans le détail.
La nouvelle compétence n'est pas une obligation d'agir *faite à la Confédération: l'Etat central peut prendre les mesures prévues! Comme si, dans ce domaine, il était encore permis d'hésiter.*
La politique énergétique, on le sait, nécessite et nécessitera des moyens financiers importants. *Sur ce chapitre, l'article constitutionnel reste muet. Et si les ressources en question se cachent dans le budget ordinaire de la Confédération, on est en droit d'être pessimiste, quand on connaît l'«économite» aiguë dont souffre actuellement le parlement.*

Le Conseil des Etats a prévu la possibilité pour les cantons de rendre obligatoire le raccordement au chauffage à distance. Un coup de pouce à l'utilisation des rejets de chaleur en provenance des centrales nucléaires? Rien en revanche, dans la nouvelle disposition qui permettrait de combattre le chauffage électrique — on se souvient du sort de la loi vaudoise devant le Tribunal fédéral.

Enfin, le feu vert du Conseil fédéral à la centrale de Kaiseraugst*: un indice important de la conception que se font les autorités de la politique énergétique. Dans un rapport complémentaire livré aux parlementaires, le département de l'Economie énergétique de M. Schlumpf attribue à l'énergie nucléaire une part de 22% de la production d'énergie pour l'an 2000 (1980: 14,5%).*

Economies, substitution, recherche. *Les trois piliers de la politique énergétique. En l'état, le projet constitutionnel vise plus à confirmer l'évolution actuelle qu'à changer de cap avec détermination: un peu d'économies — surtout ne brusquer personne — substituer le nucléaire au pétrole, ce nucléaire qui continue de se tailler la part royale de la recherche.*

L'alternative? Rejeter l'article constitutionnel n'arrangerait rien. Pas de compétence fédérale, pas d'intervention du tout et la porte grande ouverte au «besoin», interprété par les promoteurs de l'atome.
Restent, en première ligne, les cantons. Certains, comme les deux Bâle, mettent les bouchées doubles — refus de Kaiseraugst oblige. D'autres dorment encore; souvent ce sont les mêmes qui ont jugé inutile le projet d'article constitutionnel. Fédéralisme des autruches.

BRAS DE FER

Chaudière nucléaire

Pas de doute que le chauffage à distance soit, dans ces prochaines années, un des points chauds du débat énergétique et plus particulièrement de l'affrontement entre pro et anti nucléaires.
Voyez par exemple en Suisse! La «centrale

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

Chaudière nucléaire

nucléaire romande» (Verbois) n'est pas encore sortie des limbes que déjà «l'examen des possibilités d'une fourniture de chaleur à un réseau urbain de chauffage à distance a été mené à bien» (rapport 81 EOS): EOS, Energie Ouest Suisse, le promoteur qui s'est assuré pour l'occasion la collaboration de l'EPFL, est donc prêt à faire miroiter aux Genevois les avantages d'un tel système au cas où ils changeraient d'avis et donneraient le feu vert à l'atome.
Ailleurs en Europe, la bataille fait rage. Cas typique: la Suède. Quelques détails qui suffiront à situer les enjeux (cri d'alarme de l'agence Wise).

En mars 1980, les Suédois exprimaient par référendum leur volonté de limiter le nombre de réacteurs de leur pays aux douze existant ou qui sont actuellement en construction, et cela, jusqu'en 2010; en juin 1980, le gouvernement établissait que cette décision de ne plus construire des réacteurs s'étendait également aux réacteurs «thermiques» (eau chaude pour le chauffage) et aux réacteurs à neutrons rapides.
Passant outre la volonté populaire, la société Asea-Atom vient d'entamer une large campagne suédoise de promotion de son réacteur thermique «Secure» (au nom bien choisi). Ce réacteur est une unité à basse pression et basse température qui est destiné à être construit dans des zones habitées afin de produire non de l'électricité mais de l'eau chaude pour le chauffage.
Un des gros promoteurs de «Secure» est une organisation appelée «Développer la Suède», soutenue par le parti travailliste européen, lui-même soutenu par Lyndon la Rouche, un fanatique pro-nucléaire du parti travailliste américain.

Et la Suède n'est qu'un exemple parmi d'autres. En France, on étudie également sur un prototype de mini-réacteur pour le chauffage urbain, «Thermos». Il serait construit à 25 km au sud-ouest de Paris et chaufferait entre autres Versailles, Velizy et Massy. Un rapport préliminaire sur la sécurité devrait être terminé pour mars ou avril, et, si la Commission française de l'énergie atomique donne son accord, les travaux de construction débuteront fin 1982.

MAUVAISE QUERELLE

Le CO_2 échappe aux pronucléaires

Fred Hoyle, vous connaissez? C'est un des grands théoriciens actuels en astronomie et cosmologie. Et il a pour lui en plus un talent considérable de vulgarisateur — je trouve ses livres d'astronomie passionnants. Il a aussi cet esprit inquisiteur qui fait que lorsqu'il se pose une question, il n'a de cesse qu'il ait trouvé une réponse aussi scientifique que possible. Il s'est demandé par exemple une fois à quoi pouvaient bien avoir pensé les hommes qui, quelques millénaires avant J.-C., ont mis en place les mégalithes de Stonehenge en Angleterre. Le fruit de ses réflexions est consigné dans un petit livre fascinant, «From Stonehenge to modern cosmology». Il démontre là que cet arrangement de mégalithes était un observatoire astronomique permettant de prévoir les éclipses. Si tel est bien le cas, on doit conclure que les hommes de cette époque avaient des connaissances astronomiques déjà très précises: ils auraient compris en particulier que la lune tourne autour de la terre qui, elle, tourne autour du soleil. Je crois qu'il n'y a pas unanimité sur l'explication de Hoyle concernant Stonehenge, mais sa démarche intellectuelle n'en reste pas moins remarquablement intéressante.
A part ça, Hoyle est tout ce qu'il y a de plus pro-nucléaire. Il est convaincu que la technique a des possibilités quasi illimitées, ce qui l'amène à écrire des choses un peu curieuses — au moins pour moi, pauvre antinucléaire impénitent.

UNE BONNE QUESTION

Le dernier livre de Hoyle, tout récent, est aussi fascinant que les précédents. Titre très court: «Ice» (la glace). Hoyle s'est posé la question suivante: pourquoi, dans une ère glaciaire (comme l'ère actuelle), y a-t-il des périodes avec beaucoup de glace et d'autres où il y en a très peu, comme maintenant? Bonne question, en effet. Et Hoyle se met au boulot, rassemble des observations, dissèque les faits, va voir les spécialistes... et finalement élabore son explication. Le bouquin est fantastique et il serait dommage de trop le résumer. De toute manière, en quelques lignes, ce serait difficile!

Ce que je voudrais évoquer ici, c'est l'analyse que Hoyle fait au passage de l'«effet de serre» du CO_2. J'ai déjà mentionné ce problème dans ces colonnes: l'augmentation de la teneur en CO_2 de l'atmosphère, due à la combustion de ressources fossiles (pétrole ou charbon) pourrait accroître l'effet de serre dû à ce gaz (qui absorbe et réémet dans l'infrarouge, d'où, justement, ledit effet de serre); il en résulterait une augmentation de la température de l'air dans la basse atmosphère avec, potentiellement, des conséquences dramatiques pour nous, par exemple la fonte des calottes glaciaires. Les partisans des centrales nucléaires, et en particulier le professeur Gardel soi-même, ont fait et font toujours grand tapage autour de cette problématique avec l'espoir qu'elle fera préférer les centrales nucléaires (qui ne dégagent pas du CO_2, mais de la radioactivité) aux centrales à charbon.

LA TERRE COMME LE CORPS

Hoyle expose qu'il s'agit en l'espèce d'un faux problème. Et il met en évidence que l'effet de serre est pratiquement insensible à la teneur en CO_2 de